

N° 1-13
 25/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Étaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Demande de subvention « Ambition Mayenne 2030 »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 17 100 € au minimum et 20 520 au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux.

Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période). Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant : construction de deux pavillons T4 lotissement les chênes verts pour la période 1.

1 - Description détaillée du projet période 1 : construction de deux pavillons de type 4 aux normes RT 2020 au sein du lotissement les chênes verts

2 – Calendrier prévisionnel du projet période 1 : 04 mars 2024 au 01 avril 2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet:

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Isolation renforcée. Logement aux normes RT 2020. Installation de pompe à chaleur, membrane d'étanchéité à l'air.
Adaptation au changement climatique	Enrobé drainant
Réduction des déchets et économie circulaire	
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	

Protection de la biodiversité

Végétalisation des abords du logement :
haie/plantation d'arbres

4- plan de financement

RECETTES HT	DEPENSES HT
Département (contrat de territoire) : 10 260 €	Construction pavillon T4 : 477 600.49 €
Fonds propres de la commune : 467 340.49 €	
TOTAL : 477 600.49 €	TOTAL : 477 600.49 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ❖ Approuve le projet et calendrier des travaux
- ❖ Approuve le plan de financement présenté] ci-dessus
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 10 260 €
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LÉRICHE



La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,